



COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Dixième session

PROJETS DE PACTES INTERNATIONAUX RELATIFS AUX DROITS
DE L'HOMME ET MESURES DE MISE EN OEUVRE

Observations présentées au Secrétaire général par les Etats Membres conformément
à la résolution 501 B (XVI) du Conseil Economique et social

Par une note du 19 août 1953, le Secrétaire général a transmis aux Gouvernements des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies le texte de la résolution 501 B (XVI) du Conseil économique et social, en les priant de présenter leurs observations relatives aux projets de pactes internationaux au plus tard le 1er janvier 1954.

Les observations des Etats Membres seront publiées sous la cote E/CN.4/694 et additifs au fur et à mesure de leur réception.

République socialiste soviétique d'Ukraine

Dans une lettre au Secrétaire général, en date du 29 octobre 1953, le Ministre des affaires étrangères de la République socialiste soviétique d'Ukraine a indiqué que le point de vue de son Gouvernement touchant le projet de Pacte relatif aux droits économiques et sociaux et le projet de Pacte relatif aux droits civils et politiques avait été exposé par le représentant de la République socialiste soviétique d'Ukraine à la neuvième session de la Commission des droits de l'homme.